



COLLOQUE

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET AGRICULTURES, COMMENT RÉCONCILIER L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET LES AGRICULTURES

MARDI 29 JUIN 2010

ESPACE HAMELIN

17, RUE DE L'AMIRAL HAMELIN, PARIS - 16ÈME

Les prises de position sur l'avenir de l'agriculture et des territoires se multiplient, et des inquiétudes se font jour tant au sein des professions agricoles, des acteurs des territoires, de certaines industries agro-alimentaires, de structures commerciales... Tous sont tenants d'un développement durable et avec en toile de fond un enjeu mondial : nourrir un milliard d'êtres humains qui ne mangent pas à leur faim.

Dans ce débat, le Cercle pour l'aménagement du territoire déplore qu'il soit trop peu question des territoires. Le colloque du 29 juin prochain veut contribuer à combler cette lacune, en proposant un dialogue avec des élus, des professionnels et des experts.

Le colloque se situe au-delà du calendrier politique européen. L'agriculture est dans une mutation géopolitique internationale, où « l'accaparement » des terres est devenu une préoccupation aussi forte que le réchauffement climatique : la globalisation foncière devient un enjeu de conflit mondial. L'agriculture obéit à une multifonctionnalité, naturellement source de tensions, entre : rechercher une nécessaire rentabilité, nourrir les hommes, produire de l'énergie, réguler la biomasse, maintenir les paysages et protéger l'environnement... Comment trouver un terrain d'entente avec ces stratégies multiples ?

Une première table-ronde se consacrera à évaluer les rapports entre les agricultures et les exigences du développement durable des territoires.

Jusqu'à quel point la mondialisation des marchés risque-t-elle de limiter la contribution des activités agricoles au développement des territoires ? La PAC est-elle un relais de cette mondialisation ou doit-elle être modératrice ?

Et avec l'urbanisation : comment l'aménagement du territoire peut-il répondre à ces nouvelles exigences ?

La seconde table-ronde cherchera à répondre à ces interpellations à travers le choc entre « politique agricole » et « politique d'aménagement du territoire »

Plusieurs pistes seront explorées :

- Comment l'Europe peut-elle encore mieux pondérer les piliers 1 (soutien des cours) et 2 (aménagement des exploitations) de la PAC ? Faut-il créer un 3ème pilier ? Faut-il aller jusqu'à re-nationaliser en partie la PAC ?
- Doit-on développer de véritables agricultures péri-urbaines ou des agricultures de « conservation » ou des agricultures durables ? ou tout autre modèle qui serve l'aménagement local du territoire ?
- Pourquoi veut-on une agriculture européenne ? économique, sociale, culturelle... pour l'aménagement du territoire ? Doit-elle être uniforme sur toute la France ?
- Comment les industries agro-alimentaires, les TIC... peuvent-elles contribuer à la re-territorialisation de l'économie agro-alimentaire ?
- Les institutions territoriales peuvent-elles soutenir à la fois une politique territoriale d'aménagement durable et le développement d'une économie agro-alimentaire ?

Le colloque sera ouvert par M. Michel Mercier, Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire*, qui interpellera les participants et sera conclu par M. Pierre Dartout, Délégué interministériel à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Pour en savoir plus : www.cpat.fr

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

SIÈGE SOCIAL : 14, RUE DE LA TOUR, 75116 PARIS

Numéro 41 - Avril 2010

www.cpat.asso.fr

EDITORIAL

En prélude à son Assemblée Générale, le 17 mars, le Cercle a reçu Guy Kauffmann, Directeur de la Mission Région Capitale. Nous étions nombreux pour écouter son intervention. Curieux d'apprendre où en était ce projet du « Grand Paris ». Curieux de découvrir quelles articulations s'établiront, au nom de l'aménagement du territoire national, avec les grands projets régionaux mis en place au nom de la « compétitivité ».

L'entreprise est ambitieuse pour la région parisienne dont la croissance est jugée indispensable au rang qu'elle revendique dans la compétition internationale, afin de demeurer attractive pour les investissements internationaux.

Les moyens sont à la hauteur de l'ambition. Quelques chiffres nous ont frappés : 10 pôles de croissance retenus, 21,4 milliards d'€ pour un métro automatique qui reliera 8 de ces pôles entre eux, des milliers de chercheurs et la création attendue de 800 000 emplois.

Ce choix politique laisse perplexe certains d'entre nous, impressionnés par ce formidable coup d'épaule donné à la « pompe aspirante » parisienne.

Après cette ponction financière (la taxation financière des plus-values immobilières liées à la création du métro, prévue pour financer « le grand 8 », sera, bien entendu, insuffisante) et économique sans précédent en faveur de la seule capitale, que restera-t-il pour le développement de nos régions ?

Une coopération avec des centres de compétitivité provinciaux et avec des universités - autonomes donc dynamiques - dont la plupart sont à 2 ou 3 heures de TGV n'aurait-elle pas été bénéfique pour tous ?

Bref, un émule de Jean-François Gravier n'aura-t-il pas à réécrire dans quelques années « Paris et le désert français » ? A moins qu'une nouvelle politique d'aménagement ne s'assure de la cohésion du territoire national.

Jean-Marie SIMON
Vice Président du Cercle

Hommages à Jean-Michel Rouillier

Chères Amies, Chers Amis.

Comme vous le savez, le Cercle est en deuil : notre ami Jean-Michel Rouillier est décédé...

Vous trouverez en page 5 de cette Lettre trois hommages à Jean-Marie que vous lirez, j'en suis sûr, avec beaucoup d'émotion.

J'adresse une fois encore à sa famille, au nom de nous tous, nos condoléances les plus attristées et sincères.

Hervé NORA
Président du Cercle

Sommaire

• EDITORIAL	Jean-Marie SIMON	1
• LE PROJET GRAND PARIS COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC M. GUY KAUFFMANN	Jean-Marie SIMON	2
• HOMMAGES A JEAN-MARIE ROUILLIER	PAULETTE POMIER XAVIER ROY MARC NIZERY	5 5 6
• ASSEMBLEE GENERALE 2010 DU CERCLE	Rapport moral pour l'année 2009 Le nouveau Conseil d'administration du Cercle	7 8
• FORMULAIRE D'INSCRIPTION Colloque « Aménagements des Territoires et Agricultures »		9

LE PROJET GRAND PARIS
Réunion animée le 17 mars 2010
par M. Guy KAUFFMANN
Directeur de la Mission Région Capitale

Jean-Marie SIMON

Le Conseil des Ministres a adopté, le 7 octobre 2009, le projet de loi relatif au Grand Paris. M. Guy Kauffmann en a présenté le contenu au Cercle, et rappelé les grandes lignes du Projet Grand Paris.

Les enjeux du Grand Paris

La compétition entre les « Villes Monde », comme les appelle l'OCDE, devient de plus en plus difficile. Il s'agit, pour de grandes métropoles au rayonnement international, d'offrir une large palette de services, un enseignement supérieur diversifié et une qualité de vie attrayante. Paris demeure encore dans le peloton de tête, derrière Londres et New-York, en ce qui concerne la localisation des investissements. Mais Shanghai, Bombay sont plus souvent cités quand on interroge les responsables d'entreprise sur l'avenir.

Le projet « Grand Paris » devrait permettre à la capitale française de rester dans la course.

Trois volets qui se complètent

Le projet comporte trois volets qui se complètent :

- la modernisation des transports : il s'agit d'une troisième étape fondatrice comme l'ont été celles de Bienvenue et du réseau RER.
- l'urbanisme, afin, notamment, de réduire les phénomènes de ghettoïsation dans les banlieues.
- le développement économique, pour rester dans la course par rapport à Londres et New-York notamment.

Un angle privilégié : l'émergence de territoires aux vocations reconnues.

Un fil conducteur : transports et territoires doivent se concevoir et des réaliser de manière imbriquée.

La méthode

Travaux d'équipes techniques et concours d'idées des architectes, Mission « multicompetente » se sont confrontés pendant un an sur l'idée d' « EcoCité ».

Le système de transport

Le système de transport reposera sur un nouveau réseau de 130 kms de lignes de métro automatique formé d'un double anneau qui desservira les pôles de croissance retenus dans le Projet, mais aussi Paris, ainsi que sur un « plan RER » qui accroîtra la capacité et la régularité du réseau actuel. 21 milliards d'euros

seront mobilisés pour réaliser en dix ans le métro automatique.

Les pôles de croissance

Il s'agit de créer les conditions nécessaires pour attirer et accueillir des entreprises aux activités complémentaires sur quelques sites qui deviendraient des foyers d'innovation, des plates-formes technologiques facilitant leur développement.

Ces territoires de projet, sortes de pôles économiques spécialisés, dotés d'une « signature » les rendant visibles, sont au nombre de 8 (reliés par le métro automatique) +1+1 :

- la cité financière de la Défense
- le pôle de Roissy
- la cité Descartes (avec notamment l'école des Ponts & Chaussées) dans l'Est parisien
- le secteur de Clichy-Montfermeil-Sevran aux vastes enjeux de renouvellement urbain,
- la Plaine Saint-Denis qui accueillera des industries de la création et des arts numériques
- la vallée des biotechnologies, autour d'Orly et Rungis
- le pôle du Bourget dédié à l'aviation et au tourisme d'affaires
- le Plateau de Saclay, consacré aux sciences et aux technologies, qui sera doté d'un vrai campus et devrait, à terme, accueillir plus de 40.000 étudiants et plusieurs milliers de chercheurs.
- + le site de la Confluence Seine-Oise : Achères deviendrait, à proximité du canal Seine-Nord, la porte d'entrée portuaire de Paris, en accueillant des activités logistiques et un véritable hub de conteneurs. Vocation confortée par la création d'un Institut de « l'intelligence embarquée » en liaison avec Cergy-Pontoise (invitée à s'orienter vers le Sud, Conflans et Poissy notamment) et complétée par l'implantation d'éco-activités à proximité de la plus grande station d'épuration d'Europe.
- + la Vallée de la Seine : le Havre sera le grand port de Paris, avec des coopérations à imaginer avec Rouen, le développement du trafic fluvial étant fortement encouragé.

Le projet de loi

Il porte sur les outils nécessaires à la mise en œuvre du Projet :

- création de la « Société du Grand Paris » qui sera le maître d'ouvrage du Projet, (en particulier du système de transport et du métro automatique) et qui coordonnera les projets d'aménagement.
- définition des conditions de réalisation des grands ouvrages

- préparation des contrats de développement territoriaux qui seront signés avec les collectivités concernées et qui traduiront en objectifs quantitatifs les options qualitatives retenues (emplois, logements ...)
- création d'un Etablissement Public pour l'aménagement et le développement économique du plateau de Saclay
- préparation du Débat Public et des démarches de concertation préalables à l'adoption définitive du Projet. Ces débats auront lieu après le vote de la loi actuellement discutée au Sénat.

Une date

Les travaux du métro automatique devraient être achevés en 2023.

∴

Quelques points abordés lors de la discussion qui a suivi l'exposé de M. Guy Kauffmann

- **Le Débat Public** sera le plus vaste organisé en France. Les enquêtes publiques qui le suivront seront multiples. Afin de clarifier les objectifs respectifs de ces deux procédures, les commissaires enquêteurs assisteront au Débat public. Il faut rappeler que c'est l'expression des différentes opinions qui prime lors du débat (d'abord sur l'opportunité du projet, ensuite sur ses objectifs, enfin sur ses modalités de mise en œuvre) sous l'autorité de la Commission organisatrice qui reste neutre ; alors que les commissaires enquêteurs doivent, dans leur rapport après enquête donner leur avis, et ils émettent souvent des réserves sur le fond.
- **SDRIF et Projet Grand Paris** : les deux démarches ont leur propre légitimité. Les approches sont différentes : agrégation progressive des contributions dans l'une, vision globale et souci de visibilité internationale de la Région capitale dans l'autre.
- On n'est pas parti des **villes nouvelles** pour élaborer le Projet. Mais on a tenu compte de leur existence (exemples de Marne-la-Vallée ou de Cergy-Pontoise, cette dernière étant d'ailleurs une agglomération très endogène). On a choisi une démarche basée sur les potentialités, sur les innovations et les localisations d'emplois par filière.
- De même pour les **Parcs naturels régionaux**. Les projets de territoires envisagés ne font référence à aucune délimitation administrative préexistante. Mais là aussi on a tenu compte de l'existant (par exemple du PNR du Vexin pour la Confluence) en tant que porteur d'initiatives.

- **La concomitance du développement des projets et de la mise en place du système de transport** sera assurée par la Société du Grand Paris. Il y aura unité de commandement en quelque sorte, y compris en ce qui concerne la maîtrise des financements.

- **Les transports de banlieue à banlieue par métro automatique** ne devraient pas connaître de problèmes de sous-fréquentation car ils traversent des territoires densément peuplés et desservent des zones à fort potentiel de développement.

- **La concrétisation de la Vallée de la Seine** ne peut être mise sur le même plan que celle des territoires de projet. C'est une ambition affichée. Bien relayée par les maires des trois villes concernées (Le Havre, Rouen, Paris) qui ont décidé de travailler ensemble sur le développement de l'axe Seine. Deux démarches concrètes sont d'ores et déjà engagées : l'examen d'un projet de transport à grande vitesse et la coopération interportuaire, les trois ports faisant par exemple des démarches commerciales communes à l'étranger. Il faut maintenant mener des réflexions approfondies sur les développements économiques envisageables pour pouvoir construire une vision globale de la vallée de la Seine.

- **L'ensemble du territoire francilien** ne fait pas l'objet de projets détaillés, de même qu'il n'y a pas eu de proposition sur Paris intra muros: le choix a été fait de travailler sur des territoires de projet desservis par le métro automatique, porteurs de potentialités de développement. Mais la décision a été prise aussi d'engager des dynamiques de développement à partir de toutes les gares desservies.

- **Le débat public** sera sans doute précédé d'une consultation des élus concernés. Le président de la Commission particulière organisatrice du débat est libre par ailleurs d'auditionner les maires non concernés pendant le débat, y compris de province.

- **L'équilibre de l'ensemble du territoire français** ne devrait pas être menacé par le Grand Paris car l'enjeu, c'est que Paris conserve sa place dans le concert des grandes métropoles mondiales et puisse continuer à être facteur d'entraînement pour le pays tout entier. Par ailleurs, la province bénéficie de flux financiers (retraités par exemple) qui contribuent à cet équilibre.

TROIS HOMMAGES A JEAN-MARIE ROUILLIER

Paulette POMMIER

J'ai eu la chance de connaître Jean-Marie Rouillier à mes débuts à la DATAR, dans les premières années de 1990 à un moment où le thème du développement territorial commence à percer et va aller s'amplifiant dans la décennie suivante.

Les souvenirs que j'ai de lui sont nombreux car nous avons souvent eu l'occasion d'échanger. Son expérience m'a été précieuse pour formaliser les lignes des nouvelles initiatives et politiques économiques que nous avons la charge de concevoir. Homme de terrain, excellent pédagogue, il a permis que dans nos bureaux de l'Avenue Charles Floquet, nous ne nous égarions pas dans des modèles théoriques mais que nous ayons toujours en tête des situations concrètes.

Jean-Marie, pour moi, c'est avant tout la Vallée de la Bresle qui est devenue sous son impulsion un laboratoire du développement économique. Ayant pris dès sa création la responsabilité du LCBB. (Comité d'expansion du Littoral-Caux-Bray-Bresle), il va avec passion œuvrer au développement de son très fragile tissu industriel. Avant même que la DATAR ne promeuve une politique de cluster (SPL puis Pôles de Compétitivité), il va amener les industriels de la filière du verre à dépasser leur rivalité et à se rassembler autour de projets fédérateurs comme la recherche de nouveaux clients pour leur filière en Angleterre ou en Allemagne. La Vallée de la Bresle, grâce à son engagement et à son sens de la communication, a connu une notoriété nationale et internationale. Car Jean-Marie avait senti que les développeurs de tout acabit avaient besoin d'exemples concrets et de témoignages vécus pour progresser. Il n'a pas ménagé ses efforts pour se rendre dans les nombreuses régions de France comme les nombreux pays où il a été appelé pour divulguer son savoir-faire. Ainsi le District industriel du verre, appelé plus tard Pôle verrier et Glass Valley est devenu un cas d'étude classique des adeptes des clusters. Il savait en parler simplement n'omettant jamais de rappeler que l'aventure collective ne commence que si la confiance entre les hommes et la reconnaissance de l'autre sont solidement installées.

Quand le Club des Districts industriels Français (CDIF) a dû trouver en 2001 un nouveau président, c'est naturellement vers lui que ses membres se sont tournés. A la tête de cette

association, il a conçu de nombreux projets. Un de ses derniers succès a été de fédérer différents types de clusters : SPL, grappes, Pôles de compétitivité. C'est avec ce titre et celui de secrétaire du District verrier qu'il avait reçu en 2004 Nicolas Jacquet, Délégué à l'Aménagement du territoire, alors que la DATAR préparait le CIADT fondateur de la politique des Pôles de Compétitivité.

C'est aussi à ce titre que nous nous étions rendus en 2005 à Gênes, sur le site d'un district technologique italien avec le Ministre de l'aménagement du territoire Gilles de Robien et l'ensemble des postulants au titre de Pôles de compétitivité.

Mais sa foi en un développement équitable qui n'oublie pas les régions rurales éloignées des grandes agglomérations ne l'a pas empêché de constater avec amertume la perte de compétitivité du bassin d'emploi de la Bresle. Aussi militait-il pour son rattachement à un Pôle de compétitivité et pour l'affermissement de liens avec l'Université.

Je conserverai comme sûrement bien d'autres de ses connaissances le souvenir d'un homme profondément optimiste, ayant foi dans l'entreprise et les hommes qui les font vivre, d'un bâtisseur. Mais aussi d'une personne chaleureuse, d'une grande humanité comme en ont témoigné ses nombreux autres engagements au plan local.

P.P.

∴

Xavier ROY

Dieppe, le vendredi 12 mars 2010

Chère Mireille, chers enfants de Jean-Marie, chers amis,

Vous le savez, Jean-Marie a été ces 8 dernières années le Président de l'association France Clusters. Je m'adresse à vous, évidemment en tant que collaborateur proche - au quotidien - de mon président et ami pendant ces quelques années, mais également en messager de l'ensemble des collègues animateurs de clusters, administrateurs, salariés et partenaires de l'association qui compose notre fédération nationale et qui, tous, par ma voix, ont souhaité témoigner de leur gratitude à l'égard de Jean-Marie.

Nous vivons le départ de Jean-Marie avec une tempête d'émotion qui nous submerge. Son

absence nous rend soudain orphelins, simplement.

Jean-Marie avait cette faculté à nous mettre en confiance dès le premier contact, avec beaucoup de naturel et de sincérité. Il avait cette extraordinaire modestie pour dire ses succès autant que ses échecs dont il tirait pour tous une leçon à partager. Il émanait de lui une humanité si profonde et touchante qui lui donnait le charisme rassembleur sur lequel notre fédération a largement capitalisé pour se construire.

Au sein de Seine Maritime Expansion, il a accompagné l'émergence du Pôle verrier de la Vallée de la Bresle depuis les années 1990. Le succès de ce Système productif local (SPL) dont il s'émouvait à voir qu'il avait permis de créer plus d'un millier d'emploi, a longtemps été cité en exemple au niveau national. A travers ce Pôle, Jean-Marie a profondément marqué de son empreinte les politiques publiques nationales industrielles et d'aménagement du territoire.

Comme pour le Pôle verrier, il était fier de la croissance de France Clusters. Et nous, collaborateurs de l'association, nous lui sommes particulièrement reconnaissants de la grande confiance qu'il nous témoignait et de la détermination sans mesure avec laquelle il nous accompagnait. Quotidiennement, il nous transmettait sa passion pour le développement économique, son attachement au monde de l'entreprise et sa conviction du nécessaire succès des politiques SPL, Pôles de compétitivité, Grappes d'entreprises... Il y croyait profondément parce qu'elles sont au service de l'innovation, du travail et de l'emploi sur nos territoires. Mais également parce que ces dynamiques mettent les relations humaines au cœur des enjeux de développement. De cette dernière valeur, il avait le souci permanent.

Son héritage est un trésor qu'il nous confie et qu'il nous invite à faire fructifier. Nous souhaitons aujourd'hui souligner notre volonté de poursuivre son œuvre dans l'esprit qu'il nous a enseigné, au service des femmes et des hommes qui entreprennent et agissent au bénéfice de la collectivité. Et nous tenterons de le faire avec le même dynamisme, la même combativité et la même gentillesse qu'il a toujours manifestés jusqu'au crépuscule de sa vie.

Chers amis, par les très nombreux messages de sympathie qui nous sont venus ces derniers jours de toute les régions de France et également de nos partenaires allemands, autrichiens, wallons, italiens, sachez que tous

les membres de France clusters se joignent à moi pour témoigner ici de notre chance d'avoir partagé ou simplement croisé la route de Jean-Marie Rouillier. Et de notre plus solide fidélité à sa mémoire.

X.R.

∴

Marc NIZERY

J'avais déjà rencontré Jean-Marie au hasard de mes pérégrinations dans les couloirs de la DATAR. C'était dans les années 90/95. Excellente rencontre, excellent contact.

Mais nous devons nous rapprocher lorsque, un peu plus tard - il dirigeait depuis près de 30 ans le Comité d'expansion de la Seine-Maritime -, il envisageait de postuler à la mairie de Dieppe, je lui proposais de lui apporter ma contribution. Mais grande fût sa déconvenue lorsque la liste dirigée par Edouard Leveau lui fit comprendre, avec peu d'élégance, qu'il n'y avait pas de place pour lui sur cette liste parce que sa légitimité manquait d'un atout majeur : il n'était pas Dieppois « d'origine » : trente ans à travailler au devenir de la ville, ça ne compte pas, évidemment.

Il fût donc contraint, pour faire valoir ses idées fondées sur l'expérience, de présenter sa propre liste en outsider. Nous fûmes donc quelques-uns à le rejoindre, où la contribution modeste d'un « dieppois en devenir » fût néanmoins accueillie avec sympathie. Au grand dépit de la « liste officielle », les « dissidents » firent un très bon score.

Dans la foulée, lorsque je décidais de m'installer dans la ville, je me tournais une fois de plus vers lui. C'est ainsi que nous devons nous retrouver par un jour ensoleillé, le 22 août 1997, sous les Arcades, avec notre ami Christophe Maurel, alors en poste à la Chambre de Commerce, face au port animé par les allers et venues des chalutiers et par le charivari du Transmanche qui y déversait à l'époque sont lot de touristes, anglais pour la plupart, déjà passablement éméchés. Ainsi, grâce à Jean-Marie et Christophe, je trouvais assez facilement un logement assez pittoresque, en plein cœur de la ville de Jehan Ango.

J'y restais cinq ans au cours desquels nos liens ne cessèrent de se consolider.

En fin, il fut l'un de ceux qui accompagnèrent ma tentative d'exploration des « Pays ». Il m'avait beaucoup séduit par son enthousiasme à développer les districts industriels, qu'il voyait comme une autre façon de voir les Pays.

Son entreprise avait bien prospéré. Je n'avais pu la suivre que de loin en loin, mais nos rencontres m'enrichissaient dans ma propre réflexion.

Merci à mon ami Jean-Marie pour toutes ses attentions amicales et pour sa capacité rare à écouter les autres avec bienveillance et intérêt.

M. N.

ASSEMBLEE GENERALE du CERCLE 17 mars 2010

Rapport Moral pour l'année 2009

L'Assemblée générale ordinaire prévue par les statuts s'est réunie le 17 mars 2010. Les rapports moral et financier pour l'année 2009 ont été approuvés à l'unanimité. Il en a été de même du budget 2009.

A l'unanimité également, il a été décidé de maintenir les cotisations du Cercle à 50 € (cotisation normale) ou à 100 € (cotisations de soutien) pour les membres actifs et à 500 € pour les membres bienfaiteurs.

Réunions du bureau du Conseil d'administration

Les réunions du bureau du Conseil d'administration du Cercle sont ouvertes à tous les membres du Cercle. Les dates de réunion sont, pour ce faire, annoncées en début d'année « scolaire » et publiées sur le site (www.cpat.asso.fr). Les éventuelles modifications font l'objet d'un avis exceptionnel publié sur le site.

En 2009, le bureau ainsi élargi s'est réuni 6 fois, soit moins qu'en 2008 (8 réunions du bureau). Ceci s'explique par le nombre plus importants de réunions-débat organisées en 2009 et par un passionnant voyage en Moselle où de nombreux membres très actifs du Cercle participaient. Ces réunions continuent à être un lieu d'échanges à la fois fructueux et amicaux sur des thèmes d'actualité ou qui tiennent à cœur aux participants.

L'activité du Cercle en 2009

Sept réunions-débat ont été organisées en 2009.

- « **Insertion sociale et aménagement du territoire** », réunion animée par Mme Fatiha BENATSOU, membre du CESE, nommée depuis Préfète et Déléguée à l'égalité des chances dans le Val d'Oise ;

- « **Rencontre avec Pierre DARTOUT** », Délégué interministériel à l'aménagement du

territoire et à l'attractivité régionale, à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle du Cercle ;

- « **La crise financière internationale** », réunion animée par Gérard WORMS, membre du Cercle, Vice Chairman de Rothschild Europe ;

- « **Enseignement supérieur, recherche et aménagement du territoire** », réunion avec Mme Valérie PECRESSE, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

- « **Le changement** », réunion avec Jérôme MONOD et Philippe BRONGNIART ;

- « **Art et urbanisme - Le parcours de Blanc-Mesnil** », rencontre avec Françoise CATALAA, sculpteur, auteur du parcours ;

- « **Réforme des collectivités locales et avenir des territoires** », débat animé par Joël AUBERT, journaliste, Directeur d'AQUI !, premier quotidien électronique régional.

Les comptes rendus de ces réunions ont été publiés dans la Lettre du Cercle et sont disponibles sur le site du Cercle (www.cpat.asso.fr).

Un voyage d'étude en Moselle (Metz et Bitche) a été organisé en octobre 2009. Ce fut un grand succès pour l'organisation duquel Jean-Marie MAITRESSE, membre du Cercle et ancien Commissaire, et Jean-François TREFFEL, secrétaire général de la préfecture de Metz, doivent une fois encore être remerciés. Le compte rendu détaillé et les photos de ce voyage sont sur le site du Cercle.

Les traditionnelles réunions conviviales se sont tenues le 17 mars à la DATAR (buffet dînatoire à l'issue de l'Assemblée générale et de la rencontre avec Pierre DARTOUT) et le 17 juin (Garden Party du Cercle dans les jardins du Club du stade Jean Bouin précédée par la rencontre avec CATALAA).

Les publications

Les Lettres du Cercle n° 36, 37, 38 et 39 ont été publiées respectivement en avril, juillet, octobre et décembre 2009. Elles sont disponibles sur le site du Cercle.

Cette année encore, que tous les rédacteurs et contributeurs soient remerciés, ainsi que Françoise SALOMON qui continue d'assurer le toujours sous la houlette de notre ami Christophe MAUREL, désormais revenu du Laos et que nous avons retrouvé avec le plus grand plaisir.

Hervé NORA

Renouvellement partiel du Conseil d'administration du Cercle

Comme tous les 2 ans, l'Assemblée générale 2010 du Cercle a renouvelé la moitié de son Conseil d'administration. Mmes Brigitte Fargevieille et Marie-Noëlle Séreni, MM Paul Camous et Jacques de la Villéon ont été élus en remplacement de Mme Nadine Perrin et de MM. Vincent Baudoin, Jean Fontaine et Christophe Maurel qui soit ne se représentaient pas, soit remettaient leur mandat à la disposition du Cercle.

La nouvelle composition du Conseil d'administration du Cercle est donc la suivante.

Mmes	Hélène	Roger-Vasselin
	Brigitte	Fargevieille
	Marie-Noëlle	Sereni
MM.	Francis	Aubertin
	Patrice	Becquet
	Robert	Branche
	Paul	Camous
	Jean-Pierre	Catalaa
	Denis	Cauchois
	Philippe	de Castelbajac
	Gérard	de Giovanni
	Jacques	de la Villéon
	Maurice	de Vault
	Jean-François	Drevet
	Marc	Gastambide
	Jean-Paul	Lacaze
	Jean	Marbach
	Hervé	Nora
	Jean-Luc	Obin
	Alain	Plaud
	Jean	Roger-Vasselin
	Jean-Marie	Simon
	Jean-Michel	Théron
	Jean-Claude	Vicarini

Le Cercle adresse ses remerciements les plus sincères à Nadine PERRIN, Vincent BAUDOIN, Jean FONTAINE et Christophe MAUREL. Ce dernier poursuivra sa fonction de Webmestre du Cercle, ce dont nous nous félicitons tous.



Sur le site du Cercle
www.cpat.asso.fr

La Lettre du Cercle

N° 41 - Avril 2010

• **Directeur de publication :**

- Hervé Nora,
Président du Cercle

• **Rédacteurs :**

- Marc Nizery
- Hervé Nora
- Paulette Pommier
- Xavier Roy
- Jean-Marie Simon

- **Comité de Lecture :**

- Patrice Becquet
- Jean-Paul Lacaze
- Jean-Marie Simon

• **Édition :**

- Françoise Salomon





CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

COLLOQUE
AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES ET AGRICULTURES
MARDI 29 JUIN 2010

ESPACE HAMELIN
17, RUE DE L'AMIRAL HAMELIN PARIS 16ÈME

Formulaire à retourner avec le règlement à :

C2b Congress, 15, rue de Fonsorbes 31700 Blagnac - France

Tel: +33 (0)9 52 20 00 95 – Fax : +33 (0)9 57 20 00 95 E-mail: colloquecpat2010@c2b-congress.com

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Prénom(s) :

Société :

Fonction :

Adresse personnelle : ou Adresse professionnelle :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Email :

Tel :

Fax :

Colloque Aménagement des Territoires et Agricultures	Frais d'inscription en euros TTC
Membre du Cercle pour l'Aménagement du Territoire	<input type="checkbox"/> 20 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 40 €

Les frais d'inscription incluent l'accès aux sessions plénières, le café d'accueil, et le déjeuner-buffet.

Je confirme ma participation au déjeuner buffet Oui Non

CONDITIONS D'INSCRIPTION

INSCRIPTION : l'inscription est valide à réception du bulletin d'inscription accompagné du règlement total par chèque ou de la copie du virement bancaire.

ANNULATION : En cas d'annulation, celle-ci doit être notifiée à C2b Congress par courrier ou email avant le 1er juin 2010. Après cette date, aucun remboursement ne sera effectué.

CONDITIONS DE PAIEMENT

MONTANT TOTAL A REGLER : Souhaitez-vous recevoir une facture ? Oui Non

Chèque en euros à l'ordre du **Cercle pour l'Aménagement du Territoire**

Par virement bancaire en euros à l'ordre du **Cercle pour l'Aménagement du Territoire**, en précisant votre nom et sans frais pour le bénéficiaire

Coordonnées bancaires : CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Caisse d'Épargne Ile de France – Paris 17515 90000 04043234428 53

IBAN : FR76 1751 5900 0004 0432 3442 853 BIC : CEPAFRPP751